

## REUNION DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2011

**En exercice** : 27  
**Présents** : 24  
**Votants** : 26

**Date de convocation** : 25 août 2011

**L'an deux mil onze, le premier septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de MUZILLAC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BROHAN Joseph, Maire.

**Etaient présents :**

MM. BROHAN Joseph, GUENEGO Paul, LE LAN Bernard, PRUNAUT Jean-Pierre, CRIAUD Michel, LE JALLE Pierre-Yves, LE JALLE Jean-Yves, PROVOST Gilbert, HUBERT Bruno, GUILLOUZOUIC Pascal, LE PALLEC Yves, FLOHIC Claude, MMES SAVARY Christine, MAHE Fabienne, SAIL Gaëtane, LE NOAN Véronique, RUHLMANN Christiane, RAULO Danièle, PUSSAT Annick, LE CORVEC Yvonne, CABON Marie-Thérèse, GALUDEC Sophie, SOURDRIL Laurence, DANIEL Nicole.

**Absents** : Mme LATOUR Dominique a donné procuration à Mr LE JALLE Pierre-Yves en date du 01/09/2011. Mme COUEDEL Valérie a donné procuration à Mr GUILLOUZOUIC Pascal en date du 28/08/2011. Mr HUCHON René.

**Secrétaire de Séance** : Mme SAVARY Christine

### **Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2011**

---

**Délibération n°** : 2011/09/001

**OBJET : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE  
ZAC DE BOURG POL**

Le Maire présente au Conseil le compte rendu annuel d'activités de l'exercice 2010 établi par Espace Aménagement Développement du Morbihan dans le cadre de la convention publique d'aménagement mise en place pour la création et la réalisation de la Z.A.C. de Bourg Pol.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu présenté.

---

**Délibération n° : 2011/09/002**

**OBJET : ZAC DE BOURG POL  
AVENANT N°2 – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT**

Le Maire présente au Conseil un projet d'avenant qui a pour objet la prorogation d'un an de la convention publique d'aménagement signée le 4 août 2003 pour une durée de 8 ans.

En effet, à ce jour, la réalisation de l'opération n'est pas achevée :

- Les travaux de voirie définitive et l'aménagement des espaces verts ne sont pas réalisés dans la 2<sup>ème</sup> tranche.
- Environ 80% des constructions de maisons sont achevées à ce jour.

Compte tenu de cet état d'avancement et du planning prévisionnel, la réalisation de la ZAC devrait durer encore une année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 ayant pour objet la prorogation d'un an (jusqu'au 4 août 2012) de la convention publique d'aménagement contractualisée avec la Société E.A.D.M..

---

**Délibération n° : 2011/09/003**

**OBJET : RAPPORT SUR LA TRANSPARENCE DU PRIX DE L'EAU ET  
DE L'ASSAINISSEMENT - 2010**

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par la Commune suite à la réception du rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat (S.I.A.E.P.).

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

---

Délibération n° : 2011/09/004

## OBJET : DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer ou modifier certaines durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit à compter de l'exercice 2011 :

Seuil d'amortissement à 100 % ..... 500 € TTC  
Seuil d'amortissement des études à 100 %..... 500 € TTC

### Immobilisations incorporelles :

Logiciels ..... 2 ans

### Immobilisations corporelles :

Frais d'études (y compris élaboration des documents d'urbanisme)..... 5 ans  
Etalement des charges ..... 5 ans  
Voitures..... 10 ans  
Camions et véhicules industriels ..... 10 ans  
Mobilier..... 10 ans  
Matériel de bureau électrique ou électronique ..... 5 ans  
Matériel informatique ..... 5 ans  
Matériel espaces verts..... 5 ans  
Matériels classiques..... 5 ans  
Installations et appareils de chauffage..... 10 ans  
Appareil de levage-ascenseurs ..... 20 ans  
Equipements de garages et ateliers ..... 10 ans  
Equipements des cuisines..... 10 ans  
Equipements sportifs ..... 10 ans  
Installations de voirie..... 20 ans  
Travaux rue des Lavandières ..... 25 ans  
Travaux réseaux électriques ..... 15 ans  
Plantations ..... 7 ans  
Subventions d'équipement ..... 5 ans

Les subventions seront amorties sur la même durée que les biens auxquels elles se rattachent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement ci-dessus.

---

Délibération n° : 2011/09/005

## OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives suivantes :

### N° 1 - BUDGET COMMUNE

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		D.M.
article	libellé	montant
6811-01 (042)	Dotations aux Amortissements	70.00
023-01	Vir à la section d'investissement	70.00
<b>Total</b>		<b>140.00</b>

RECETTES		D.M.
article	libellé	montant
<b>Total</b>		<b>0.00</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		D.M.
article	libellé	montant
<b>Total</b>		<b>0.00</b>

RECETTES		D.M.
article	libellé	montant
28184-01 (040)	Amortissement mobilier	-230.00
28042-01 (040)	Amortissement Subv. Equip.	300.00
021-01	Vir de la section de fonct.	70.00
<b>Total</b>		<b>140.00</b>

### N° 1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		D.M.
article	libellé	montant
023	Vir à la section d'investissement	13 332.00
<b>Total</b>		<b>13 332.00</b>

RECETTES		D.M.
article	libellé	montant
777 (042)	Quote-part des subventions	13 332.00
<b>Total</b>		<b>13 332.00</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		D.M.
article	libellé	montant
13912 (040)	Subventions Région	10 550.00
13913 (040)	Subventions Département	-3 247.00
13918(040)	Subventions Autres	6 029.00
<b>Total</b>		<b>13 332.00</b>

RECETTES		D.M.
article	libellé	montant
021	Vir de la section de fonct.	13 332.00
<b>Total</b>		<b>13 332.00</b>

---

Délibération n° : 2011/09/006

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DE VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil que la Commune peut bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide à l'investissement sur la voirie communale et rurale, cette subvention est désormais répartie entre la Commune et la Communauté de Communes pour les travaux réalisés sur les V.I.C. (voies d'intérêt communautaire). Il s'agit des travaux réalisés dans le cadre du marché à bons de commande.

Le Maire propose d'arrêter le programme de travaux comme suit :

Lieux	Linéaire	Prestations	Montant TTC
Malsaha	300ml	Reprise enrobés en rive	30 000 €
Kérantar	60 ml	Reprise enrobés en rive, arasement accotements, bicouche	3 800 €
Le Petit Coléno	850 ml	Arasement accotement, curage fossés, bicouche	23 000 €
Boissignan – Kérandeville	850 ml	Arasement accotement, curage fossés, bicouche	32 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>88 800 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser les travaux de voirie décrits ci-dessus,
- de solliciter auprès du Conseil Général la subvention pour investissement sur la voirie communale et rurale au titre de l'exercice 2012,
- d'autoriser le Maire à lancer l'opération et à signer tout acte et document relatif à ce programme de travaux.

---

Délibération n° : 2011/09/007

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – ASSAINISSEMENT**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une inscription pour les travaux d'assainissement au titre du programme 2012 pour un montant de travaux de 300 000 € H.T..

Le programme sera arrêté en fonction des priorités déterminées par l'étude diagnostic du réseau d'eaux usées, un compte rendu des premières conclusions doit être restitué le 16 septembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- 1 – sollicite une inscription auprès du Conseil Général au titre du plus prochain programme pour un programme de travaux de 300 000 € H.T.,
- 2 – sollicite l'attribution d'une participation de l'Agence de l'Eau,
- 3 – prend l'engagement de créer les ressources nécessaires d'une part, au bon état d'entretien des ouvrages qui seront réalisés et d'autre part, au paiement des annuités d'intérêt et d'amortissement des emprunts qui devront être souscrits pour compléter le financement des travaux.
- 4 – donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour obtenir l'inscription et constituer le financement.

---

**Délibération n° : 2011/09/008**

**OBJET : DROITS DE PLACE – TERRE EN VIE**

Dans le cadre de la foire biologique organisée les 24 et 25 septembre, la place du Vieux Couvent est mise à disposition le samedi et dimanche contre versement d'un droit de place.

Il est proposé au Conseil de fixer les droits de place pour l'utilisation de la place du Vieux Couvent à 81.50 € par jour soit 163.00 € pour la manifestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

---

**Délibération n° : 2011/09/009**

**OBJET : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES - T.L.E.**

Le Maire présente au Conseil une demande de remise gracieuse de pénalités pour non paiement de la Taxe Locale d'Équipement. Cette demande est présentée par la SARL MUZI FORME du fait d'un défaut de trésorerie à l'échéance de la taxe (30 juin 2009). Le montant de la TLE a été acquitté le 19 août 2011. Les pénalités s'élèvent à 1 714 € dont 1 316 € au profit de la Commune. Le Maire propose une remise partielle de 50 %.

Le Conseil Municipal, par :

- 22 voix pour
- 2 voix contre (P.Y LE JALLE et D. LATOUR)
- 2 abstentions (Y. LE CORVEC et V. COUEDEL par procuration remise à P. GUILLOUZOUIC)

décide d'accorder une remise partielle des pénalités dues à la Commune à hauteur de 50% du montant de ces pénalités.

---

**Délibération n° : 2011/09/010**

**OBJET : MEDIATHEQUE – AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Maire informe le Conseil que pour faire suite à ses délibérations en date du :

- 16 décembre confiant la maîtrise d'œuvre du projet de médiathèque au Cabinet Vignault x Faure pour un montant de travaux estimés à 900 000 € H.T.,
- 14 avril approuvant l'Avant Projet Définitif du projet de construction de la médiathèque pour un montant total de travaux de 1 170 000 € H.T.. (bâtiments et aménagement des abords),

le Cabinet Vignault x Faure a présenté un projet d'avenant pour son contrat de maîtrise d'œuvre réajusté selon le montant prévisionnel des travaux validé par le Conseil Municipal, à savoir :

	€ H.T.	T.V.A.	€ T.T.C.
Montant initial du marché	103 500.00	20 286.00	123 786.00
Montant de l'avenant	22 350.25	4 380.65	26 730 .90
Montant définitif	125 850.25	24 666.65	150 516.90

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 1<sup>er</sup> septembre a émis un avis favorable à ce projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce projet d'avenant qui fixe le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre et donne tous pouvoirs au Maire pour signer cet avenant et tous documents y afférents.

---

Délibération n° : 2011/09/011

**OBJET : DEMANDES DE GRATUITES**

Le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de gratuité :

Date	Association	Manifestation	Lieu	Décision
03/11/2011	FNACA	assemblée générale + repas	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
04/11/2011	Amicale du personnel de la Maison de Retraite	repas du personnel	Salle de banquets	Accord à l'unanimité

Délibération n° : 2011/09/012

**OBJET : QUARTIER CALMETTE – APPROBATION DU PROJET**

M. PRUNAUT, Adjoint, présente au Conseil l'Avant Projet de l'aménagement des rues du Dr Calmette, Maréchal Leclerc et du Clos des Moines.

Le montant total des travaux de voirie est estimé à :

	Secteur	Estimation TTC
Secteur 1	Rues du Dr Calmette, du Mal Leclerc, Clos des Moines	408 451.94
Secteur 2	Rue du Crossiquio et jonction rues du Clos des Moines et Dr Calmette	75 748.06
Secteur 3	Abords logements d'urgence	16 049.42
Secteur 4	Parking Clos des Moines	44 820.40
Secteur 5	Abords école	10 269.16
	Génie Civil fibre optique	17 940.00
		573 278.98

Compte tenu des inscriptions budgétaires, il est proposé d'engager la consultation pour le programme de travaux suivants :

	Secteur	Estimation TTC
Secteur 1	Rues du Dr Calmette, du Mal Leclerc, Clos des Moines	408 451.94
Secteur 3	Abords logements d'urgence	16 049.42
Secteur 5	Abords école	10 269.16
	Génie Civil fibre optique	17 940.00
		452 710.52

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sauf abstention de M. Gilbert PROVOST,

- approuve l'Avant Projet présenté dont le montant estimatif des travaux s'établit à 452 710.52 € T.T.C. ,
  - autorise le Maire à engager une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
  - donne tous pouvoirs au Maire pour la poursuite des formalités dont la signature des marchés.
- 

**Délibération n° : 2011/09/013**

**OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil que le marché à bons de commandes pour les travaux de voirie conclu pour une période de 4 ans (2008 à 2011) arrive à échéance au 31 décembre.

Il sollicite l'accord du Conseil pour engager une procédure de consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre du prochain marché, étant précisé que le montant minimum annuel des travaux sera fixé à 150 000 € H.T., le marché sera conclu pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre du marché à bons de commandes qui sera conclu pour une durée de 4 ans.

---

**INFORMATIONS :**

**Communication**

Présentation du nouveau site internet de la Commune qui sera mis en ligne la semaine prochaine. Nécessité d'alimenter régulièrement le site avec de nouvelles informations.

**Vie associative**

Information sur le forum des associations organisé le 10 septembre. Collecte des informations auprès des associations pour permettre la mise à jour du site internet.

Inauguration du complexe du Clos des Moines le 10 septembre à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.